

Compte-rendu du Conseil Scientifique de l'UFR de physique

Séance du 29 novembre 2021 9h30

Présent.e.s : Asnacios, Badoual, Belmont, Chassande-Mottin, Coleiro, Decamps, Ducci, Durand, Gabici, Gallais, Heuvingh, Merlin, Nelayah, Rasera, Roché, Ocariz, Maître, Pontani, Sens

Procurations : Carosella → Ducci, Deroulers → Ducci, Thevenet → Durand, Dlubak → Asnacios

Secrétaire de séance : Eric Chassande-Mottin

Obj :

- 1) Approbation du CR de la session d'Octobre
- 2) Présentation des Plateformes de l'UFR de Physique par C. Ricolleau
- 3) Travail de préparation sur les COS pour les postes mis à concours en 2022
- 4) Point divers

.....

Début de la séance à 9h30

- Approbation compte rendu d'octobre :

Le conseil approuve le compte-rendu.

.....

Point sur les plateformes de l'UFR de Physique

C. Ricolleau présente les plateformes de l'UFR de Physique.

La liste des plateformes est (cf Diapos) :

Pour la thématique « 2 infinis »: Centre François Arago (associé à APC), la salle bas bruit (associée à APC), la plateforme de calcul du LPNHE, la plateforme du LESIA

Pour la thématique « macro-vivo »: rhéomètre associé au MSC, la plateforme PIMPA (imagerie in vivo de petits animaux) associée à IJClab

Pour la thématique « nano-quantique »: la salle blanche, la plateforme Raman AFM (équipée d'un microscope confocal, avec couplage possible avec AFM pour faire de la spectroscopie), et la plateforme de microscopie avancée (avec 3 microscopes dont un super TEM2 qui permet une imagerie subatomique), toutes trois associées à MPQ

L'UFR est représenté au comité plateforme de l'UP par Sara Ducci (ex-ufficio) et Christian Ricolleau (membre élu). La présidente est le VP Plateforme : Claire Mangeney. Les actions du comité se divisent en 5 axes : innovation (avec une capacité de financement de 1.2 ME/an), coordination, communication, labellisation.

Deux plateformes sont labellisées « UP » : la salle blanche MPQ et le Super TEM 2 ce qui permet l'octroi de crédits récurrents de fonctionnement, respectivement 37 et 50 k€/an.

Discussion

Commentaires sur l'utilisation du budget : en 2021, 50 % du budget alloués aux plateformes associée à la santé. Des plateformes d'autres UFR reçoivent des crédits récurrents. Un appel d'offre a lieu pour le financement de nouvelles plateformes (pas de date précise). Proportionnellement, il y a peu de réponses des membres de l'UFR Physique par rapport à d'autres thématiques comme les sciences médicales.

Sara note une différence entre la plateforme (structure ouverte, avec une tarification pour les utilisateurs extérieurs) et le plateau technique (qui peut s'insérer dans un réseau, comme par ex REFIMEVE).

Y-a-t-il des inquiétudes pour certaines des plateformes ? Christian demande la vigilance du conseil au sujet du rhéomètre, dont un complément de financement est toujours en suspens.

Pour les sciences de la vie, les plateformes sont pensées comme une offre de service, tandis que pour l'UFR, ce sont des équipements de haute technicité pilotés par des équipes de recherche, dont le fonctionnement nécessite l'intervention de ces équipes. Pour cette raison, il est difficile d'arriver à l'auto-financement, en particulier à cause des contrats de maintenance souvent onéreux.

Le super TEM 2 demande un ingénieur dédié. Le coût du temps de cette personne est inclus dans le tarif de la prestation. Certains projets demandent un investissement plus important des équipes.

.....
Point HDR (Yann Gallais)

Sara a créé un répertoire spécifique dans le Cloud pour les dossiers HDR avec les CVs.

Yann présente la situation d'Antoine Stugarek (AIM) : chercheur depuis 2018. Étude du magnétisme stellaire à l'aide de simulations numériques. Prix MERAC 2021. Encadrement : 4 doctorants, 5 post-docs. Avis très favorable.

Décision du conseil : approbation du dossier qui sera transmis pour examen à la prochaine CR de la faculté (20 janvier)

La commission recherche (CR) de la faculté demande à recevoir les dossiers avec plus d'anticipation.

Cela demande d'anticiper le pool de candidats qui sera présenté aux prochaines séances. Candidats à prévoir : Karl Kosac, Rémy Braive.

L'abandon de la nécessité de qualification pour les MCF permet de relâcher les contraintes temporelles de fin d'année civile pour le traitement de ces dossiers, mais pas pour les CNRS ou CEA.

Préparation des COS pour les postes 2022

Trois postes vont être ouverts en 2022 : MCF SVOM APC, MCF LDAR, Prof 46.3 2 in finis. Le poste associé à un échange MCF entre APC et IJCLab est mis en attente car l'IJCLab n'a pas manifesté de l'intérêt dans cette opération pour l'instant.

(Rétro)-planning

24 janvier : date limite pour les propositions nominatives des COS

Cela demande : l'approbation par le conseil scientifique et conseil d'UFR des COS constituées par les président.e.s.

Rappel : le COS est constitué de 8 à 20 membres avec ratio 40 % femme/homme min sauf pour les sections dérogatoires.

Notes diverses : les personnes qui candidatent sur un autre poste UP ne sont pas éligibles en tant que membre d'une COS. Le président d'un COS pour un poste MCF peut être MCF. Bonne pratique (non écrite) : le directeur d'un laboratoire ne doit pas être président de COS pour un poste dans son laboratoire.

Pour les COS qui doivent être constituées, Sara et Atef indiquent que le ou la présidente devra être UP et extérieure à la discipline. Il ou elle seront principalement en charge du respect des règles et de la distribution de la parole.

Poste MCF SVOM APC

Rappel du profil par Alexis Coleiro : contexte lié à 2 missions spatiales X et gamma (SVOM lancement 2022 et Athena lancement 2034). Candidats : expérience en analyse de données astro, compétence dans le domaine de l'astronomie multi-messager.

Sections : 34-29. Note: la section 29 a un ratio F/H de 24 %

Sara et Atef proposent Christian Ricolleau et Christophe Voisin pour présider la COS.

Autres propositions : Philippe Schwemling, Mathias Gonzales [mais il sera un possible candidat PR, donc à exclure].

Alexis Coleiro donne une liste de membres potentiels pour le COS (notée par Sara) avec 12 externes, et 7 internes.

Un échange à venir est prévu sur le nom du ou de la présidente afin d'initier rapidement la constitution de la COS.

.....
Poste MCF LDAR

Rappel du profil par Nicolas Descamps : étude des pratiques des enseignants chercheurs en enseignement au niveau universitaire.

Sections 28 & 70

L' affichage de ces deux sections permet d'assurer la sélection d'un ou d'une candidate avec les deux compétences (physique et didactique), ce qui est nécessaire pour une charge d'enseignement au sein de l'UFR de Physique.

Nicolas Descamps donne une liste de membres potentiels pour le COS (notée par Sara) ; les membres du CS suggèrent aussi quelque noms de collègues impliqué.e.s dans les pratiques d'enseignement à l'UFR.

.....
Yann Rasera sort de la salle.

Poste PR 46.3 « 2 infinis »

Laboratoires d'accueil : AIM, APC, IPGP, LESIA, LUTh, LERMA

Eligibilité : 10 ans d'expérience au 1er janvier, dont 5 ans de service MCF.

Les années de doctorat comptent-elles comme expérience ?

Réponse donnée par Arnaud Dudek interrogé par Sara après la session du CS :

Bonjour,

Sont pris en compte les services en qualité d'enseignant ou de chercheur titulaire ou stagiaire, non titulaire ou vacataire :

-Pour les titulaires, les services effectués dans l'un des corps de l'enseignement supérieur (assistant, maître assistant, chef de travaux de l'enseignement supérieur, maître de conférences...) et les périodes de stage préalables à la titularisation dans l'un de ces corps. Ces services peuvent avoir été effectués à temps plein ou à temps partiel. N'entrent en compte que les périodes d'activité. Les services fonctionnaires détachés dans un corps de l'enseignement supérieur entrent également dans le calcul.

-Pour les titulaires, les enseignants du second degré affectés dans des établissements d'enseignement supérieur ou de l'ENSAM (y compris ceux effectués par des enseignants non titulaires sur des emplois d'enseignants de type second degré et les enseignants de l'Ecole nationale).

-Pour les agents non titulaires, les services effectués dans un établissement d'enseignement supérieur sont pris en compte lorsqu'ils donnent lieu à rémunération et sont effectués en qualité d'assistant non titulaire, d'enseignant associé, d'ATER, de moniteur, d'allocataire de recherche, de lecteur, de maître de langue, d'enseignant vacataire à titre principal. Les fonctions accomplies à temps incomplet ou partiel en qualité de non titulaire sont prises en compte au prorata des services effectués, par référence aux obligations de service des catégories de personnels concernés.

-Pour les non titulaires, les services effectués par des enseignants non titulaires sur des emplois d'enseignants de type second degré de l'enseignement supérieur ou de l'ENSAM.

-Pour les enseignants vacataires, les services annuels d'enseignement supérieur accomplis en cette qualité valent une année s'ils sont au moins égaux à 192 HETD. Seules les vacances effectuées à hauteur de 96 heures de travaux dirigés ou de 144 heures de travaux pratiques peuvent être considérées comme des services à temps incomplet ou partiel et prises en compte au prorata des services effectués. Les services qui n'atteignent pas ce seuil correspondent en revanche à des vacances occasionnelles et n'ont pas à entrer dans le calcul des années de service.

La mise en cohérence du dispositif de l'article 46 3° avec la fin de l'exigence de qualification pour les MCF titulaires suppose une modification du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 , et notamment de l'article 49-3 fixant les modalités de recueil de l'avis des sections CNU sur les candidats classés par la comités de sélection mais non qualifiés.

Bien cordialement,

--

Arnaud DUDEK

Chef du Département recrutement
Pôle Développement RH

Sara et Atef proposent Anke Lindner et Yann Galais pour présider la COS.

Les membres externes seront des experts des diverses disciplines des candidats du viviers, tandis que les membres interne sont hors discipline, et hors des laboratoires cibles.

Une liste des candidats potentiels est établie.

La question de l'ancienneté /éligibilité (vis-à-vis par exemple de la nécessité/date d'obtention du diplôme de HDR) se pose pour certain.e.s candidat.e.s potentiels. Sara creusera la question auprès du bureau des recrutements.

Patrick Peter a fourni une liste de noms possibles pour le COS. Eric CM, Jose O et Frederic M donnent aussi des noms. (Ces noms sont notés par Sara)

Il reste des thématiques à couvrir : théorie, thématiques AIM et IPGP.

Sara prendra contact avec les DU des laboratoires qui n'ont pas de membres au CS pour compléter.

Prochaines étapes :

- Validation des présidences de COS par email, rapidement début décembre
- Validation des COS lors du prochain conseil, en janvier, sur proposition des présidents

Question sur la politique d'ouverture des postes PR 46.3 à l'UFR Physique :

Cette politique s'est basée jusqu'ici sur l'observation du vivier de candidats et les demandes des directions d'unité. Jusqu'à présent l'affichage des postes s'est fait par thématique avec un roulement sur les trois thématiques.

Fin de la séance à 12h30.